liers-Perwin et les pièces de « l'échange de vues » ont doublé la valeur de ces raisons. Il est plus nécessaire que jamais pour notre peuple catholique d'avoir un représentant au Vatican et pour la cour de Rome de posséder dans notre pays une source d'informations placée au-dessus de tout esprit de contention et de coterie.

» L'acte si blâmable que vient de commettre le ministère, pour plaire à une poignée de radicaux, ne doit pas nous arrêter dans l'accomplissement de nos devoirs.

» Pourquoi le peuple catholique de Belgique ne se choisirait-il pas lui-même un délégué, chargé par lui de représenter à Rome ses intérêts les plus puissants, les intérêts spirituels? Ce délégué, désigné, par exemple, par les membres catholiques du Parlement, serait payé par la caisse des Œuvres pontificales ou au moyen d'une souscription nationale particulière, Le Saint-Père pourrait alors répondre à nos désirs en nous envoyant un dignitaire ecclésiastique, chargé temporairement de la plus grande partie de l'administration des graves intérêts confiés ailleurs aux nonces apostoliques.

» Une délégation nationale à Rome ne serait pas chose nouvelle dans l'histoire des peuples chrétiens.

» Les communes italiennes entretenaient auprès du Pape des envoyés qui n'avaient rien de commun avec les diplomates de l'empereur romain; et, dans diverses occasions, les cantons catholiques de Suisse ont désigné des commissaires spéciaux chargés de représenter à Rome leurs intérêts spirituels.

» Nous livrons cette idée aux réflxions de nos concitoyens. »

— Tournai. — Un terrible accident est arrivé hier après-midi, rue du Chambge, à proximité du Palais de Justice. Un maçon, nommé Dronsart, père de 4 enfants en bas âge, est tombé de l'échafaudage sur lequel il travaillait, de la hauteur de plus de 14 mètres. Il a succombé à ses blessures quelques jours plus tard.

FAITS DIVERS

— On écrit de Tulle, 1er juillet :

« Mlle Chevel, âgée de dix-sept ans, qui habite chez son père, propriétaire près de Saint-Julien-aux-Bois, vient de mourir victime de son imprudence.

» Elle avait reçu pour sa fête une grande quantité de bouquets, qu'elle avait oublié, en se couchant, le soir, d'enlever de sa chambre. Hier matin, son père ne la voyant pas levée à son heure habituelle, entra chez elle et la trouva sans connaissance. Un médecin fut appelé en toute hâte; mais il était trop tard : la malheureuse jeune fille était morte asphyxiée. »

— Un terrible accident, disent les journaux du Havre, s'est produit dimanche à l'établissement des bains Decker, situés sur la plage au Perrey.

Vers midi une trentaine de personnes composée en partie de militaires (vingt-cinq environ) s'étaient portes à l'extrémité de l'estrade servant de tremplin pour les baigneurs afin d'assister aux ébats d'un amateur de natation qui s'amusait à plonger. L'attention de tous était fixée sur ce nageur quand tout à coup un craquement formidable se fit entendre : l'une des traverses servant de membrure au tremplin venait de se briser, entraînant dans sa chûte tout l'échafaudage ; du même coup, les personnes qui se trouvaient dessus furent précipitées à la mer.

Il se produisit alors une confusion épouvantable, les victimes de ce terrible accident, accrochées les unes aux autres, jetaient des appels désespérés qui se mêlaient aux cris d'effroi poussés par les témoins de cette scène navrante.

Aussitôt des secours arrivaient de toutes parts ; le personnel de l'établissement, M. Decker en tête, se précipite à l'aide de ces malheureux ainsi que plusieurs autres personnes qui se trouvaient dans les canots et qui se dirigeaient à force de rames, vers le théâtre de l'accident.

M. Vanderberghe, âgé de 25 ans, soldat au 119e de ligne qui se trouvait dans un canot arriva en toute hâte et recueillit dans son embarcation le plus de monde possible; il en fut de même du canotier des bains Baudry, qui réussit à emplir son canot ; pendant ce temps, M. Decker et son personnel coopéraient au sauvetage.

Les naufragés recueillis, plusieurs baigneurs ont plongé et dragué avec un filet à l'entour de l'endroit où l'accident s'était produit ; leurs recherches ayant été infructueuses, on pensa que personne n'avait péri.

Hélas on se rassurait trop vite, car à la marée basse, vers cinq heures un quart du soir, on découvrit, étendu sur la plage, le cadavre d'une malheureuse victime de cet accident : c'était un soldat qu'on reconnut être le nommé Emile Joseph Joné, âgé de 22 ans, soldat de la 2e compagnie de dépôt au 119e de ligne, né à Rhodon (Loire-et-Cher). Au moment où on l'a retrouvé, le pauvre soldat avait encore la jugulaire de son shako passée sous le menton, il était ganté. Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

On est certain maintenant que Joné est la seule victime qu'ait causé ce déplorable accident.

— On écrit d'Aix, 30 juin :

« L'affaire de l'assassinat de Salon est entrée dans une phase nouvelle; notre parquet a décidément mis la main sur les vrais coupables. On ne saurait croire combien l'opinion publique voit avec plaisir la lumière se faire sur ce crime accompli d'une manière véritablement sauvage et qu'on avait craint, un instant, devoir rester impuni.

» Vous savez que l'individu le premier arrêté est un nommé Eyssatier. Trouvé porteur d'un des billets volés au malheureux Delapie, il n'a pu jusqu'à présent expliquer d'une manière plausible comment ce billet se trouve en sa possession.

» A Salon, trois autres individus ont été arrêtés, qui sont maintenant au secret à la prison d'Aix et interrogés plusieurs fois pas jour.

» Or, un de ce ceux-ci, le nommé Amouroux, boulanger, a contre lui des charges si accablantes, qu'il n'est pas douteux qu'il n'ait été l'un des auteurs du crime.

» Une expérience a été faite hier, dans son domicile à Salon : le résultat en est la preuve irréfragable de la culpabilité d'Amouroux. On a passé au tamis les cendres du four de sa boulangerie : 116 rivets en fer, des boucles, des coulants en métal y ont été trouvées. La direction des postes a affirmés que ces objets ne pouvaient provenir que des sacs de dépêches disparus; leur nombre correspond du reste exactement au nombre des sacs.

» Avec ces éléments nouveaux, l'instruction marchera vite. On s'attend à ce que les inculpés fassent des aveux. En tout cas, l'affaire pourrait bien passer aux prochaines assises. »

— Le *Caucase*, de Tiflis, rapporte que 50 officiers russes ont été envoyés dans le district de Zakatal pour aider à la destruction des sauterelles qui y font de grands ravages Dans le district d'Adjeakhoor, le lieutenant-colonel Serafimock a sous ses ordres 3,000 hommes avec lesquels il a réussi à exterminer les insectes envahisseurs dans 200 endroits différents,

A Nukkun, au moment de l'arrivée de la nuée, 700 paysans se sont armés de balais et ont attaqué les sauterelles aussitôt qu'elles se sont posées sur le sol. La destruction a continué, pendant des heures; et lorsqu'elles ont toutes été tuées, on eût dit que les champs étaient recouverts de raisins écrasés. Du côté de Dagkesam, dans la province d'Eliesavetopol, une nuée si immense est apparue au mois de mai, qu'un homme à cheval n'aurait pu en faire le tour en moins de sept jours, 5,006 hommes y sont occupés à combattre le fléau. Ils détruisent environ 5,000 pouds par jours, c'est-à-dire 180,000 livres.

Ce travail étant obligatoire et constituant une véritable corvée, ceux qui en sont chargés n'ont droit à aucune indemnité ; aussi beaucoup s'efforcent-ils d'y échapper. Dans un district, un grand nombre d'habitants réquisitionnés par les autorités ont pris la fuite pendant la nuit et ont gagné les montagnes ; mais on s'est mis aussitôt à leur poursuite, et ils ont été ramenés. Les popes eux-mêmes ne sont pas dispensés de cette chasse aux sauterelles qui dans la Russie méridionale sont de la grosse espèce connue sous le nom de locuste verte à ailes grises.

— Dans la matinée du 12, la ville de New-York a été attristée par la nouvelle d'un terrible désastre arrivé pendant la nuit sur le Sound de Long-Island, près du phare de Corn Field. A 11 heures 45, par un brouillard épais, l'avant du steamer *Stonington* a frappé par le milieu le steamer *Harragansett*, dont le réservoir à gaz a été crevé. Les passagers des deux navires, éveillés par le choc, ont couru sur le pont sans prendre le temps de s'habiller, et en proie à la plus grande terreur. Ceux du *Stonington* ont bientôt été tranquilisés par l'assurance qu'ils ne couraient aucun danger, mais ils ont été les témoins du drame le plus poignant.

Peu après la collision, ils ont vu les flammes jaillir des écoutilles du *Harragansett*, et envelopper rapidement tout le navire ; ils ont vu les personnes à bord, hommes, femmes, enfants, sauter à l'eau de tous les côtés pour échapper au feu, ils les ont entendus pousser des cris de détresse déchirants. Pendant ce temps les officiers des deux steamers s'occupaient de faire mettre à l'eau les bateaux de sauvetage, mais sur l'un et sur l'autre, cette opération s'est accomplie avec une lenteur et une maladresse inconcevables.

Quand les bateaux de sauvetage ont été enfin à l'eau, il s'est trouvé que très peu d'hommes de leurs équipages étaient en état de les manœuvrer et que la plupart ignoraient le maniement des avirons.

A minuit et demi, l'épave du *Harragansett*, brûlée jusqu'à la ligne de flottaison, a coulé bas. L'eau était encore couverte de naufragés cramponnés à des tables, des matelas, des planches et autres débris flottants. Ces malheureux étaient recueillis aussi vite que possible par les chaloupes des deux steamers, aidées par celles du *City of New-York*, qui était arrivé sur ces entrefaites. Deux heures après la collision, le silence s'est fait autour de l'endroit où le *Harragansett* avait sombré, et l'inutilité de recherches plus longues ayant été reconnue. Les personnes sauvées ont été transportées sur le *Stonington* Elles étaient demi-nues, plusieurs paraissaient agonissantes. Les passagers du *Stonington* leur ont fourni du linge et d'autres vêtements, et les plus malades ont été portés dans les cabines. Postérieurement. 175 des sauvés ont été transférés sur le *City of New-York* qui les a menés à New-York, et les autres, au nombre d'une cinquantaine, ont été conduits à Stonington par le steamer de ce nom.

Quatre sont morts pendant la traversée, deux dames inconnues. le révérend Lœkwood, de l'église méthodiste de la 68e rue à New-York et un nommé Siler.

M. Frédérick Alfred, de Boston, n'a pas vu d'officiers sur le *Harragansett*. Personne ne dirigeait le sauvetage on ne donnait aucun ordre, et si les passagers n'avaient pas agi eux-mêmes, le nombre des victimes aurait été beaucoup plus considérable.

M. John Beathy, de Toronto, croit que vingt-cinq personnes seulement ont péri.

— Il y a, dans un quartier très vivant de Paris, un « salon de barbe et coiffure » qui est bien, le dimanche matin surtout, le modèle du genre... gai.

L'entrée faite à chaque client est adorable: « Monsieur, un fauteuil vous attend; monsieur, vous êtes attendu ! » Telle est la formule invariable, avec laquelle la patronne, petite méridionale vive comme la poudre et à « l'œil américain » vous accueille Le verbe de cette étonnante perruquière est prodigieusement élevé et semble avoir déteint sur tout le personnel.

D'ailleurs, politesse raffinée sur toute la ligne.

Douze « artistes » au moins sont en activité; les blaireaux floconneux, les rasoirs étincelants fonctionnent avec une activité dévorante. Quant aux évolutions des peignes, des flacons, des houppes, des fers, rien n'en peut donner l'idée.

De minute en minute le patron s'écrie : « Allons, messieurs, un coup de peigne à mon client! » Ou bien : « La friction idéale à monsieur ! » Ou bien encore : « L'eau de mon client est-elle prête ? »

Tout cela sur le ton que vous savez.

Et lorsqu'un client s'en va en laissant tomber un décime dans le tronc. « Pour vous, messieurs ! » proclame la patronne.

Tout aussitôt, en mesure et avec une effrayante sonorité, douze voix masculines bien timbrées envoient un « Merci, monsieur ! » de l'effet le plus saisissant.

Et vous sortez de là, absolument ahuri, étourdi, abruti, mais dans une disposition d'esprit tout à fait hilarante...

— Une épouvantable catastrophe s'est produite hier, avenue de Mac-Mahon, n° 35, dans le quartier des Ternes à Paris.

Depuis plusieurs mois déjà, une compagnie d'entrepreneurs faisait élever sur ce point un vaste immeuble dont l'une des façades se trouvait rue Montenotte.

La maison avait atteint la hauteur du cinquième étage lorsque hier, vers onze heures du matin, l'édifice, par suite sans doute d'un manque de solidité dans les assises, s'écroula tout à coup, entrainant avec lui trente-cinq ouvriers !

M. Chassagne, commissaire de police de Neuilly, qui par hasard passait par là à ce moment, arriva le premier sur le théâtre de la catastrophe. M. Noury de Mauny, commissaire de police du quartier des Ternes et M. Pélardy, officier de paix du 17e arrondissement, prévenus aussitôt, se rendirent à leur tour avenue Mac-Mahon et présidèrent au premier déblaiement. Sur l'ordre de l'un des magistrats, il fut d'abord procédé à l'appel nominal des travailleurs. Vingt-neuf seulement répondirent à l'appel.

Alors, MM. Noury de Mauny et Chassagne guidés par un caporal de pompiers, descendirent dans les caves.

L'entreprise était périlleuse. A toute minute, de nouveaux craquements se produisaient, et il était à craindre qu'un second éboulement se manifestât. Cependant, à une heure et demie un cadavre est retiré.

— C'est Gory ! s'écrie un des ouvriers échappé au sinistre.

Le contre-maître déclare, en effet, que le cadavre est celui d'un nommé Lazare Gory, âgé de 21 as.

Bientôt après, on retire les cinq autres disparus. Tous vivent. Mais trois d'entre eux sont grièvement blessés ; les deux autres ont reçu plusieurs contusions.

M. Noury de Mauny les a fait transporter à l'hôpital Beaujon. Ils ont été couchés dans la salle Saint-Félix du premier pavillon de chirurgie.

M. le *professeur* Lefort a visité les malades à deux heures de l'après-midi. L'un d'eux devra subir l'amputation du bras. L'état des autres blessés ne présente pas de gravité immédiate.

On ne sait encore à qui incombe la responsabilité de cet événement. Une enquête *préliminaire*, faite par M. Nouny de Mauny et plusieurs ingénieurs, semble démontrer que les précautions nécessaires n'avaient pas été prises par l'entrepreneur ; cependant, rien n'est encore prouvé à ce sujet.

Les dégâts sont considérables. L'immeuble devra être entièrement démoli.

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner pendant toute la journée sur l'avenue Mac-Mahon. Une souscription ouverte spontanément par les camarades des victimes, a produit plus de trois cent francs. Les passants s'inscrivaient sur une liste déposée sur une table, à quelques pas de la maison détruite.

— Une dépêche d'Avignon, 3 juillet, 11 h. 20 m., annonce que Me Castion, juge au tribunal d'Avignon, s'est noyé hier volontairement dans le Rhône.

Un billet déposé sur la rive indique qu'il a laissé une lettre dans son secrétaire expliquant sa détermination.

— La pêche et la préparation de la sardine constituent la principale industrie de la province de Pontévédra. Ce poisson se trouve en abondance dans les profondes et nombreuses baies des côtes de la Galice, et l'on compte, dans la province seule de Pontévédra, plus de 100 établissements où l'on ne s'occupe que de la salaison de ce produit. La dernière pêche a été extrêmement productive sur cette partie de la côte; elle a donné, pour le port de Vigo, 4,271,074 kilogrammes de poisson, représentant une valeur de 990,872 fr., soit un million 119,679 kilogrammes de plus qu'en 1875. Les provinces du sud de la Péninsule en ont reçu, en 1876, 2,975,432 kilogrammes, évalues 690 200 fr., l'Italie, 1,204,511 kilogrammes (279,349 fr.), la Havane, 71,164 kilogrammes (16,501 fr.), et les pays divers, 19,967 kilogrammes (4,812 fr.)

Les baies de cette division maritime où se trouvent situées les pêcheries les plus importantes sont celles de Vigo, de Pontévédra et d'Arosa. Les fabriques de conserves y sont toutefois en assez petit nombre et leurs produits ne peuvent d'ailleurs soutenir la camparaison avec ceux qui proviennent de France. On emploie ordinairement des femmes pour le travail de la salaison; leurs gages sont de 2 réaux et demi à 3 réaux (0 fr. 66 à 0 fr. 79) par jour. Les hommes chargés de placer les sardines dans les barils reçoivent 16 réaux (2 fr 63) par jour également. Ce poisson s'est vendu sur la place de Vigo, dans le cours de ladite année, de 52 fr. 63 à 78 fr. 95, le baril de 250 kilogrammes. On estime que les établissements de salaisons de toute la province consomment annuellement près de 100,000 quintaux de sel et livre au commerce de 30 à 40,000 barils de bonne marchandise appréciée sur tous les marchés.

L'huile de sardines est un article fort demandé par l'Angleterre depuis quelque temps. Ce produit, obtenu par la pression du poisson frais dans les barils, servait autrefois dans cette provinces à l'éclairage des *campagnes*; on l'utilise aujourd'hui dans les tanneries, et il est employé en Angleterre à divers usages, et entre autres, paraît-il, au graissage des machines à vapeur, après avoir été préalablement épuré. Il en a été expédié pour cette destination, en 1876, une quantité assez considérable : 613,293 kilogrammes ayant une valeur de 294,490 fr. Le prix moyen de l'huile de sardine a été sur ce marché de 840 à 1,000 réaux (221 fr. 06 à 223 fr. 16) la pipe, d'une contenance de 450 litres.

TRIBUNAUX

La Société civile Saint-Germain contre le Préfet de police de Paris

Hier, sont venus à l'audience des référés, présidée par M. Aubépin, président du tribunal de la Seine, les référés introduits à la requête :

1° De M. le baron de Ravignan, sénateur, président du conseil d'administration de la société civile de Saint-Germain, propriétaire des immeubles de la rue de Sèvres, 33 et 35, d'où les Révérends Pères Jésuites ont été expulsés, tendant à la levée des scellés apposés dans la nuit du 29 au 30 juin, sur la chapelle.

2° De M. E. de Guilhermy, prêtre, sociétaire, tendant à reprendre possession des immeubles sis à Paris, rue de Sèvres, 33, 37, 39, 41 et 43, et y demeurer, y pénétrer et en sortir comme bon lui semblera, et ce, avec l'assistance de la force armée, si besoin est.

Me Benoit, avoué, expose d'abord la demande de M. l'abbé de Guilhermy à l'appui de sa requête, en date du 1er juillet.

M. de Guilhermy, dit-il, est sociétaire d'une société civile dite de Saint-Germain, constituée, entre lui et plusieurs autres personnes, par acte reçu de Meignen et son collègue, notaires à Paris, les 17-18 août 1870. De cette société faisaient également partie le R. P. Caubert, remplace aujourd'hui par M. Lauras; M. de Ravignan, sénateur, est le président de ladite société.

Me Benoit dépose sur le bureau, avec les titres de propriété, les procès-verbaux des assemblées générales, les comptes-rendus des administrateurs desquels il résulte bien que la Société n'est pas une Société fictive et *seulement apparente* mais *réelle*; que des dividendes ont été *réellement* distribués, qu'ainsi en 1872 ce dividende s'élevait à 20,000 fr. à repartir.

Sa régularité est incontestable à tous égards; elle paie régulièrement les droits de fisc incombant aux sociétés civiles, les droits de mutation, etc.

En 1877 elle a fait un emprunt au Crédit foncier de 350,000 fr. C'est sous son nom de Société de Saint-Germain qu'elle paie ses impôts de toute nature, etc.

Dans le procès-verbal des commissaires de police on dit que l'on a refusé de justifier de la qualité de sociétaires; l'on voit, par les actes et les documents produits, que l'autorité ne pouvait ignorer l'existence de la Société de Saint-Germain.

M. de Guilhermy, dans l'acte de Société, figure comme apportant à la Société deux immeubles, dont voici les titres d'achat en 1854-1855. Donc il est incontestablement fondé à être réintégré dans son domicile. M. de Guilhermy est Français, électeur, il habite l'immeuble dont il est le propriétaire; c'est donc en violation de tout droit qu'on l'a expulsé de son domicile.

Si, en vertu d'un droit de police, des étrangers peuvent être expulsés de France, on n'appose pas les scellés sur leur propriété pour les empêcher d'y rentrer ; mais on peut seulement les poursuivre pour les délits qu'ils commettent en rentrant en France sans autorisation. A plus forte raison doit-il en être de même des Français.

M. Quesnay de Beaurepaire, substitut, lit un réquisitoire tendant à ce que le tribunal se déclare incompétent.

Me Durier, avocat du préfet de police, appuie le déclinatoire. Un acte de haute police administrative a fait expulser M. de Guilhermy ; il n'a pas à invoquer son titre de propriété, qui n'est pas en jeu. On ne s'approprie pas un immeuble, mais on en expulse, conformément aux lois, les membres d'une Société prohibée, et dès lors la justice administrative est seule compétente pour connaître d'un acte de haute police par lequel M. de Guilhermy a été expulsé.

Le président donne acte aux parties du dépôt des pièces et donne la parole à Me Benoist, avoué.

Me Benoist développe les conclusions de M. de Ravignan tendant à la levée des scellés indûment apposés sur les chapelles de la rue de Sèvres.

On a pu, dit-il, appliquer la loi qui défend l'exercice d'un culte dans une chapelle particulière, mais on ne peut empêcher des habitants, alors surtout qu'ils sont propriétaires d'user d'un local dépendant de leur immeuble.

Que cette chapelle reste fermée au public, nous y consentons, mais nous demandons à pouvoir y pénétrer librement, non pour exercer un culte, mais pour y faire librement notre prière solitaire auprès des Pères Caubert et Olivaint. De quel droit nous empêcherait-on de prier ?

M. Quesnay de Beaurepaire donne lecture d'un deuxième déclinatoire, et conclut à l'incompétence.

Me Durier appuie le déclinatoire et les conclusions.

Le président donne acte aux parties du dépôt de leurs conclusions, et renvoie à l'audience de mercredi prochain en l'état.

Choses & Autres

***

Le soir, vie de château.

On a reçu un jeune homme très bien qu'une amie officieuse a introduit avec empressement, en vue d'un mariage pour la fille de la maison.

On joue une innocente partie d'écarté. A la fin, on déclare qu'on n'a joué que « l'honneur. »

Le papa prend le jeune homme à part et lui dit en riant :

— Bravo, farceur, c'est très drôle, vous retournez les rois avec une dextérité ..

Le jeune homme rougit :

— Oh! pardon, monsieur, je croyais que la partie était intéressée !

***

On nous affirme qu'on va déposer sur le bureau du Sénat l'amendement suivant :

« On demande de comprendre parmi les amnisties les membres des congrégations religieuses. »

***

Un Anglais racontait hier que, étant à Naples, en train de prendre le thé avec sa femme, par un soir d'orage, la foudre était entrée dans la chambre et que la pauvre femme avait été réduite en poussière.

— Ah! mon Dieu, s'écrie un des auditeurs, et qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit ?

L'Anglais, froidement :

— J'ai sonné, et j'ai dit : « John, balayez milady ! »

***

Un boursier consulte son médecin, qui lui répond :

— Cette vie fiévreuse vous est absolument contraire. Eh si vous continuez, avant un an, vous ne serez plus de ce monde.

— Ah ! s'écria le boursier, si j'en étais sûr, quelle opération... Je m'assurerais pour un million !

***

Gentillesses de camarades.

N. B. — La scène se passe dans un restaurant spécial aux auteurs dramatiques.

— Eh ! bien, « notre intelligent et sympathique directeur se retire, et dans de mauvaises affaires encore ? »

— C'est comme cela.

— Malgré les pièces de Cordapuy, qui avaient tant de succès ?

— Succès, oui. Mais ce qui l'a ruiné, c'est précisément le succès. C'était si embêtant, que pour applaudir les claqueurs exigeaient double paye !

***

Un colonel entre dans la chambre de sa fille, qui est en train de broder.

— Que faites-vous là, mademoiselle ? s'écrie-t-il en bondissant.

— Tu le vois bien, répond la jeune fille étonnée : je brode au tambour.

— Au tambour, malheureuse !... mis tu veux donc me faire destituer ! Si le général Farre le savait... l'ennemi du tambour !

***

Le comble de l'amour des mathématiques : Déjeûner avec une « inconnue. »

REVUE DES MODES

On s'est récrié bien souvent en entendant dire que les Américaines et les Anglaises faisaient les modes parisiennes. On avait raison dans une certaine mesure, mais non pas absolument. Les Américaines et les Anglaises ne créent pas nos modes, mais bien souvent elles les laucent, c'est-à-dire qu'elles osent arborer ce que nos Parisiennes, étonnées d'une nouveauté un peu excentrique, hésitent à porter. Rien n'effraye l'Américaine. Quelle que soit la fantaisie qui sorte un jour du cerveau d'un faiseur en renom, elle l'adopte et finit par la populariser.

Il est vraiment curieux de calculer ce qu'un objet de mode met de temps à se faire accepter par la masse. Aussi les Américaines et les Anglaises, qui acclimatent les nouveautés, ont-elles la mode longtemps avant nous. Nous venons de le voir pour les grands chapeaux, pour les carricks; nous en avons une nouvelle preuve avec les capuchons. Il y a bien deux ou trois ans que toutes les Anglaises portent à leurs vêtements des capuchons doublés de soie de couleur vive. Voici maintenant que c'est une rage chez nous. Nous voulons bien reconnaître que les manteaux auxquels nous les adaptons ont plus de grâce, plus d'élégance que ceux de nos voisines d'outre-Manche; mais nous venons d'adopter seulement ce qu'elles portent depuis des années. La petite visite à capuchon est en grande faveur. On la fait de toutes façons; mais le capuchon est généralement doublé de soie tranchante unie ou rayée, ou encore à carreaux.

Les corsages à la vierge font toujours fureur, surtout avec les étoffes légères, comme les surahs ou le voile de nonne. Voici une délicieuse toilette de châtelaine, qui aura un grand succès. La jeune princesse à qui elle est destinée est blonde comme Cérès, grande, élancée, et sa taille élégante gagnera encore à être vêtue ainsi.

Imaginez le voile le plus souple et le plus transparent. Etagez sur une jupe ronde des volants froncés avec tête coulissée, et mettez au bord de chaque volant une haute dentelle d'Alençon, une imitation si vous le voulez. Le devant et les côtés de la jupe sont tous recouverts ainsi. Dans le haut passe une mignonne écharpe, et un pan carré tombe derrière, à peine drapé par les boucles d'un beau galon de chenille mêlé de fils d'or. Sur le corsage, très pointu par devant, s'étale un plastron de surah coulissé et drapé, qui descend en fronces microscopiques jusqu'au bas des pointes. Au bas du dos, un petit chef-d'œuvre de nœud, fait de surah plissé, de voile froncé et de dentelle coquillée, sert de basque au corsage, et il y a une véritable originalité dans cet arrangement. Il faudra être artiste pour exécuter un de ces nœuds ; mais aussi, quand on y réussira, on aura évité de tomber dans la banalité de ces formes toujours les mêmes, que tout le monde copie. Ces sortes de basques chiffonnées seront un champ nouveau pour l'imagination de nos faisseuses

La dentelle tient une grande place dans nos costumes.

Nous avons vu une charmante toilette en surah merveilleux tout noir, garni de blonde espagnole. Petite jupe courte. avec haut volant plissé, terminé par une blonde. Tablier rond, drapé très haut, sur les côtés, et petit pouf; le tout garni de blonde. Corsage plat ; au bord des devants, petite draperie se nouant comme un fichu, avec pans entourés de blonde, et se fixant sur les côtés de dos avec plusieurs rangs de coulissés. Au bas du dos est rapporté un pan drapé formant la basque. Ce pan est coulissé sur cinq centimètres de hauteur, avec une tête taillée en équerre. Cette tête, garnie de dentelle, est disposée en une sorte de coquillé que l'on fait retomber en roue sur le côté. L'extémité inférieure du pan, entourée de blonde, est fixée en petit pouf, grâce à quelques points et à quelques cordons. On ne peut pas s'imaginer ce qu'il y a de nouveau et d'élégant dans ces trois motifs de coulissés ornant le corsage par derrière.

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter tout ce que nous voyons d'élégant journellement. Pourtant nous ne pouvons passer sous silence le charmant déshabillé *Maître Pathelin* que nous avons admiré l'autre jour chez l'une de nos plus grandes couturières, qui a l'honneur d'habiller bon nombre de femmes royales; c'est même à une ex-reine qu'est destiné le costume dont nous parlons. On a choisi du satin noir; mais il est bien entendu qu'on peut employer telle autre étoffe à son choix. Donc la jupe, très-longue, est en satin noir; avec haut volant plissé. La seconde partie du costume est une sorte de blouse ouverte par devant et montée avec des plis creux à une pièce carrée, comme en ont les tabliers d'enfants. Cette pièce est entièrement cachée par un col rond plissé. La manche est tout un problème : elle est si bizarrement construite qu'elle fait près du coude une sorte d'angle, assez semblable à un capuchon, et qui donne l'effet, par derrière, d'une grande manche droite, ne tournant pas au coude. Par devant, c'est une manche ordinaire, un peu large, avec haut plissé. Sous le bras gauche est posé un bouton noir, et à mi-hauteur du devant de droite sont placées deux brides, que l'on prend ensemble pour les fixer au bouton susdit, de manière qu'on ait l'air d'avoir ramené le côté droit de sa toge sous le bras gauche, comme le font les avocats. Ajoutez à cela un beau rabat de dentelle, et vous aurez l'idée de cette charmante excentricité, très-facile à réaliser.

Quand nous avons dit que le triomphe était à l'uni et au madras, nous avons peut-être eu tort, car les beaux satins de Chine à larges fleurs et les « natures mortes » ont un légitime succès. Certains de ces tissus sont un fourmillement de jolis hanetons, de libellules aux ailes diaprées, mêlés à des fleurs d'une délicatesse incroyable et à des herbes aux tons éteints, pleins de poésie.

Disons en courant un mot des broderies à jours sur batiste écrue avec application de batiste « Pompadour », du plus charmant effet; puis des broderies suisses en couleur, tout ajourées comme une fine guipure. Les doigts de nos fées peuvent réaliser ces jolies choses. Aussi y reviendrons-nous pour leur donner quelques conseils. Les jeunes femmes laborieuses, qui aiment à confectionner elles-mêmes quelques-uns de leurs objets de toilette, pourront se préparer ainsi de ravissantes garnitures. Les balayeuses festonnées avec du coton de couleur, que l'on assortit au costume, les occuperont aussi, et elles auront lieu d'être fières de leur travail.

LA TRIBUNE CATHOLIQUE journal de la défense des intérêts religieux par la parole et par l'image, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Abonnement : un an 12 fr. — 90, boulevard Montparnasse, Paris.

Chaque n° contient une feuille d'images en chromolithographie, or et couleurs, représentant des emblêmes religieux ou autres sujets de piété.

Sommaire du n° du 1er juillet 1880. — La République et ses réformes : le repos du Dimanche. — Les noces d'argent de l'école Sainte-Geneviève. — Opinion des protestants anglais sur l'enseignement catholique. — Quelques pensées du P. Lacordaire sur la religion et la foi. — Chronique de la quinzaine. — Le chant du crime. — Informations. — De l'obésité et du traitement hydrothérapique. — Conseils financiers. — Petite Correspondance Annonces commerciales, industrielles et financières.

Adresses Industrielles & Commerciales

FOURNIER-DELFORTRIE — Assortiment de cages et accessoires pour oiseaux. — Grande Rue, 56, Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteille et bouchons.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames.

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 1046

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Articles de blanc

Epiceries-Comestibles

OUDART-FLORIN, rue Inkermann 6 à Roubaix.

A. BOUTRY, 41, r. de l'Espérance. — Couverture et zinguerie. — Réparations. 16478

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation, 3138.

Henri DENIAU, architecte industriel 7 rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28.

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 3 Salon de coiffures. — Parfumerie

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY

BONNAVE-PECQUEUR,

rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)

Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandoles et candelabres pour fêtes et soirées.

Articles de ménage. Cuivre pour batterie de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes . Ouvrages en pomb. Tambours pour métiers.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS du 3 Juillet, 5 heures 1/2 soir. — Huile de colza 100 k. fut compris, escompte 1 et 2 0/0. Disponible, 77 25 »»; courant, 77 25 »»; aout, 77 25 75; 4 derniers, 78 »» »»; 4 premiers, 78 50 »». — Huile de lin 100 k. nets fût compris. Disponible, 71 75 »»; courant, 71 50 »»; aout, 70 50 »»; 4 derniers, 69 50 70; 4 premier, 69 50 70. — Spiritueux, 3/6 Nord fin 1re q. fut c. esc. 1 0/0. Disponible, 64 »» »»; courant, 64 »» »»; août, 63 50 »»; 4 derniers, 59 »» »». Stock, 8850 pipes; Circulation, »»». — Sucres roux n° 10/13, 59 75 »»; sucre roux n° 7/9, 66 »» »». — Sucre blanc n° 3, les 100 k. net, esc. 1/4 0/0. Disponible, 67 75 50; courant, 67 75 50; aout, 67 12 »»; 4 octobre, 61 50 »». — Sucres raffinés. Disponible, 145 50 à 146 50. — Farines 8 marques, le sac de 159 k. nets toile comp esc. 1/2 0/0. Disponible, 63 50 »»; courant, 63 63 50; août, 60 25 50; 4 de septembre, 55 75 50; 4 de novembre, 55 25 »». — Farines supér., le sac de 159 k. nets, toile comp. esc. 1/2 0/0. Disponible, 63 »» »»; courant, 62 75 »»; aout, 60 25 »»; 4 de septembre, par 0/0 k. 35 75 50 4 de novembre, par 0/0 k., 35 25 »»; marque Darblay, 64 »». — Blés, 77/78 k. à l'hec., les 100 k. nets sans esc. au comp. Courant, 29 25 »»; aout, 27 50 »»; 4 de septembre, 26 25 »»; 4 de novembre, 25 75 »». — Seigles, 70/72 k. à l'hect., les 100 k. nets au comp. Courant, 22 50 75; aout, 20 20 25; 4 de septembre, 18 75 »»; 4 de novembre, 18 50 »». — Avoines 47/45 k. à l'hect., les 100 k. nets au comptant, courant. 20 20 25; août, 20 20 25; septembre-octobre, 19 »» »»; 4 derniers, 18 75 19.

MARCHE DE DOUAI du 2 juillet

Blé	18 — 25 75	Colza	21 50 — —
Seigle	14 50 — —	Œilliette	— — — —
Escourg.	10 — 13 —	Cameline	15 — 18 —
Avoine	9 25 11 —	Lin	— — — —
Fèves	— — — —	Chanvre	— — — —

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 3 Juillet, 6 heures. soir. — Huile colza en f. d. 77 25; huile colza en tonnes 79 25; huile colza épurée, 87 25; lin en futs 71 75; id en tonnes 73 75; sucres 7/9 disp., 66 . ; id. 10/13, 59 75; sucres blancs 3 courant, 67 75 50 ..; suif de France, 81 50; raffinés bonnes sortes 145 50; id. belles sortes, 146 50; certificats de sortie, 75 ..; mélasse de fabrique, 14 .. ; id. de raffinerie, 15 .. ..; esprits, 64 .. . ; farines 8 marques 63 50 ..; id. supérieures 63 . . . .

PARIS, 3 Juillet. — *Dépêche de 4 h. 12.* — HUILE DE COLZA. Courant, 77 25; août, 77 50; 4 derniers, 78 »»; 4 premiers, 78 50. — HUILE DE LIN. Courant, 71 50; août, 70 50; 4 derniers, 70 »»; 4 premiers, 70 »». — SPIRITUEUX. Courant, 63 50; août, 63 25; 4 derniers, »» »»; 4 premiers, 58 75. SUCRES ROUX. 10/13, 59 75; 7/9, 66 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 67 75; août, 67 25; 4 d'octobre, 61 50; Raffinés 145 50 à 146 50. — FARINES 8 MARQUES Courant, 63 25; août, 60 50; sept.-octobre, »» »»; 4 derniers, 56 »». — BLÉS. Courant, 29 25; août, 27 50; sept.-octobre, »» »»; 4 derniers. 26 25. — SEIGLES. Courant, 22 75, août. 20 25; sept.-octobre, »» »»; 4 derniers, 18 75; Marque Darblay, 64 »».

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 3 juillet
Crespin-l. Anzi.	40 ..	... ...
Marly. . . .	285 ..	... ...
Annœullin . .	10 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	1015 ..	... ...

COTE OFFICIELLE

Sucres et Alcools	Cours p.	Cours du 3 juillet	Offe.	Dem
Sucre ind. bl. b. n° 3	66 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 10/13 (38 d.)	58 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 1/0 (88 deg.)	64 75 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 73/20 (88 d.)	47 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— dogré à 1 fr. 25				
— pain 6kil. n° 1	150 50 »»	150 50 »»	»» »»	»» »»
6/2 fin disponible.	62 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— courant.	61 50 »»	»» »» »»	62 »»	»» »»
Betteraves dispon.	73 25 50	»» »» »»	»» »»	»» »»
— courant	54 50 55	»» »» »»	»» »»	»» »»
Mélasse, disponib.	63 50 63	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 4 premiers	69 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 4 d'été	67 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 4 derniers.	60 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 2 prochain	76 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»

3 juillet	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitr.
Colza	68 75	20 20 23 ..	15 50 18 ..
Colza épurée	74 75 ..	.. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	.. ..	33 .. 36 ..	23 .. ..
Lin g. pays	73	24 29 27 ..	31 .. ..
Lin g. étran.	66 50 66 ..	22 26 ..	28 . 30
Cameline	65	.. ..	18 .. ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 50 . .

Santé et énergie à tous rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies gastrites, gastralgies, constipation, glaires, flatus, aigreurs, névrose, insommies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, irritation et toute odeur fievreuse en se levant. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule suffit pour assurer la prospérité de enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures y compris celle de Madame le duchesse de Castiestuart, le duc de Pluskow, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,614: Depuis des années je sou rais de manque d'appétit, mauvaise digestion affections de cœur, des reins et de la vessie irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière LEON FRYCLET, Instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne.)

Cure N° 99.625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guerri à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insommies horribles. Contre toutes ses angoissestous ses remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; le 1/2 kil. 4 fr. le kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. 12 kil. 70 francs. FRANCO. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicier sur la place; Boubert, Epicerie-Centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (Limited), rue Castiglione, Paris.